

La défense d'Yverdon de 1515 à 1530

Autor(en): **Gilliard, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **41 (1933)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-31877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

La défense d'Yverdon de 1515 à 1530.

Fondée par Pierre de Savoie, peu avant 1260¹, la ville d'Yverdon était destinée à défendre le Pays de Vaud savoyard. C'était alors et ce fut longtemps une place forte. Elle joua ce rôle jusqu'à la conquête bernoise.

La configuration des lieux a beaucoup changé ; les inondations d'abord, puis les grands travaux de la correction des eaux du Jura ont complètement modifié le cours des rivières et abaissé le niveau du lac. Il faudrait une connaissance du sous-sol d'Yverdon que nous n'avons pas pour établir avec certitude le plan de la ville au début du XVI^{me} siècle. Nous en sommes réduits aux conjectures, dont voici les plus plausibles :

La ville entourée de murailles² formait alors un rectangle, dont les deux grands côtés regardaient vers le N. et vers le S. ; à l'intérieur, trois rues parallèles allaient de l'Est à l'Ouest ; la Thièle, qui se partageait en plusieurs bras, faisait un fossé naturel de trois côtés ; du côté N., le lac venait battre jusqu'au pied des murs. Le château, avec ses quatre tours rondes, défendait la ville du côté Est ;

il en était lui-même séparé par un fossé ; il se trouvait pourtant à l'intérieur du rectangle.

A l'Est, à côté du château, une porte, avec pont-levis, donnait accès dans la ville ; à l'Ouest, deux portes, l'une dans l'axe de la rue du Milieu, l'autre à l'extrémité de la rue du Lac^{2 bis}.

Hors de ville, à l'Est, un gros faubourg, la Plaine, n'était pas défendu.

Tout l'ensemble était encore protégé par le marais³ qui entourait Yverdon de trois côtés et n'était facilement franchissable que par les trois ou quatre chaussées qui menaient en ville depuis Orbe (par Treycovagnes) et Grandson, depuis le hameau de Clendy et les villages qui se trouvent sur les flancs de la colline.

La forte position militaire d'Yverdon valut à cette ville de jouer, dans toutes les guerres, un rôle dont ses habitants se seraient bien passés. Prise et reprise au cours des guerres de Bourgogne, elle avait souffert au point que les ducs de Savoie avaient accordé à ses habitants l'exemption de certaines redevances⁴, exemption qui dura jusqu'à la fin du régime savoyard⁵.

Lorsque, à partir de 1511, les cantons suisses eurent rompu avec Louis XII et commencé contre lui leurs campagnes d'Italie, Yverdon fut de nouveau menacé. Pour faire une diversion et empêcher le Roi de faire passer des troupes au delà des Alpes, les cantons songeaient déjà à une expédition en Bourgogne ; les villes de la Suisse occidentale caressaient le projet d'étendre leur influence du côté du couchant ; elles regardaient vers le pays de Vaud, terre qui appartenait à un allié du roi de France. Pour détourner le coup qui le menaçait, le duc de Savoie signa, le 27 août 1512, un traité qui le plaçait sous le protectorat des huit principaux cantons.

Cela ne servit pas à grand'chose. Quand l'armée helvétique marcha sur Dijon, à la fin d'août 1513, le gros franchit le Jura sans toucher les terres savoyardes, mais les contingents bernois et fribourgeois passèrent par Payerne, Yverdon et Jougne. Nous ignorons l'attitude qu'ils observèrent alors ⁶.

En 1515, ce fut plus grave. Craignant que François I^{er} n'attaquât par la Bourgogne, comme jadis Charles le Téméraire, la Diète avait chargé Berne et Fribourg de mettre en état de défense leurs villes d'Orbe, d'Echallens et de Morat, de placer une garnison à Neuchâtel, que les cantons possédaient depuis trois ans, et d'occuper Yverdon ⁷.

Depuis plusieurs semaines, on y vivait dans l'inquiétude. Le 1^{er} mai déjà, les Etats de Vaud avaient siégé à Moudon à la nouvelle que « Messieurs des Liges allaient sortir en armes ». Le dimanche 17 juin, deux conseillers d'Yverdon étaient partis pour Fribourg afin d'y chercher des nouvelles plus précises. On ne nous dit pas si, le mardi 19 à midi, quand ils revinrent, ils rapportaient des renseignements sûrs. Il semble que, toute la semaine, on soit resté dans l'incertitude ⁸ ; c'est le samedi 23 seulement qu'un domestique du Sr de Cheyres apporta en toute hâte une lettre que le syndic d'Yverdon, alors à Fribourg, expédiait de cette ville ; cette missive annonçait que Messieurs des Liges envoyaient des soldats pour occuper Yverdon.

En effet, la garnison annoncée arriva le lundi 25 ; elle était composée de soldats bernois, fribourgeois et soleurois. Le Conseil offrit aux capitaines quelques pots de vin de Lavaux, dans une des meilleures auberges de la ville, et leur tint compagnie, comme il se doit. Les conseillers se donnèrent beaucoup de peine pour loger ces hommes ; l'huisier de la châellenie et celui de la ville allèrent dans les villages chercher de la paille et du bois ; on fit venir de

Lavigny un char de vin que l'on distribua aux « Allemands » qui tenaient garnison en ville.

Combien étaient-ils, ces Allemands ? Nous l'ignorons. Combien de temps restèrent-ils ? Nous ne le savons pas davantage. Le 3 juillet, le Conseil offrait à dîner aux capitaines et à leurs états-majors. Était-ce pour prendre congé d'eux ? Il se pourrait, car les comptes communaux ne contiennent plus d'indications relatives à une garnison étrangère⁹. L'on n'était pas tranquille cependant ; on s'attendait au passage d'autres troupes ; on correspondait avec les bonnes villes et le bailli de Vaud à ce propos ; les conseillers parcouraient les villages pour rassembler des vivres. La dernière notice à ce sujet est du 15 juillet ; à cette date, il y eut une séance des Etats de Vaud à Moudon pour s'occuper du ravitaillement.

Mais le danger était passé. C'était en Italie que les Suisses allaient se mesurer avec le Roi.

Des incidents de cette sorte nous montrent l'importance stratégique d'Yverdon. Elle n'avait pas échappé au duc de Savoie et à ses conseillers, qui songeaient, déjà depuis un certain temps, à mettre la place à l'abri d'un coup de main. En 1510, les bonnes villes du Pays de Vaud avaient accordé au duc un « don gratuit », autrement dit consenti à un impôt extraordinaire, pour lui aider à payer à Fribourg et à Berne les fortes sommes qu'il devait à ces deux cantons à cause de la scandaleuse affaire des faux Dufour¹⁰. Mais le duc avait abandonné à Yverdon et à Romont la part que ces deux villes auraient eu à payer, à condition que l'argent fût employé à la fortification de celles-ci ; par acte donné à Genève, le 27 mars 1511¹¹, il avait même cédé à ces deux villes la plus grande partie des sommes à payer par le Pays de Vaud¹², afin qu'on les appliquât également

à la défense de ces deux places ; celles-ci devaient y ajouter un tiers en plus.

Ces sommes devaient être remises aux magistrats d'Yverdon en six versements annuels ; en 1514, on constatait que ceux-ci avaient été faits fort irrégulièrement ; Nyon et Cudrefin n'avaient rien payé à Romont qui avait alors perçu la part de Morges destinée primitivement à Yverdon. Malgré les protestations d'Yverdon, Romont recevait encore, cette année-là, la part d'Estavayer, qui aurait dû revenir à la première de ces trois villes. Il en fut de même en 1515 et en 1516, qui était la sixième et dernière année.

En réalité, Yverdon ne toucha que les contributions des deux châtelainies voisines de Ste-Croix et des Clées¹³, celles des hommes du Lieu¹⁴, une partie de celles de la châtelainie de Cossonay¹⁵, celles des villages de la châtelainie d'Yverdon¹⁶, celles de quelques domaines ecclésiastiques¹⁷ et surtout celles des nobles¹⁸, qui étaient considérables. Les gens d'Yverdon s'étaient dispensés de se verser à eux-mêmes leur contribution, ce qu'ils excusaient en alléguant la cherté des temps¹⁹.

Cela fait un total de 333 liv. 12 s. 8 d. en 1514 ; 325 liv. 16 s. 2 d. en 1515 ; 311 liv. 2 s. 8 d. en 1516, soit 970 liv. 12 s. 6 d. pour les trois dernières années²⁰. Si les trois premières avaient donné une somme analogue, cela ferait en tout quelque 2000 livres, plus de 100,000 francs de notre monnaie.

C'était une somme et l'on put faire de gros travaux ; il nous est impossible d'en apprécier l'ampleur ; les comptes que nous avons étudiés ne nous renseignent que sur la fin de ceux-ci. On restaura et, sur certains points²¹, on reconstruisit le mur de ville, qui fut garni d'un chemin de ronde couvert de tuiles²². On le défendit en construisant des « boulevards »²³, sorte de redoutes en pierre, vides à l'intérieur,

munies d'archères en pierre de taille ²⁴, surmontées d'une plate-forme avec chemin de ronde ²⁵ ; aux angles du toit, des épis, supportant des banderettes de tôle, aux armes de Savoie.

On dépensa 242 liv. en 1514, 213 en 1515, 57 en 1516, la plus grande partie de cette dernière somme étant absorbée par les frais d'administration. On voit que, si Yverdon n'a pas dépensé beaucoup plus pendant les années précédentes, la ville a fait une bonne affaire sur le dos du trésor savoyard. Il est vrai que l'entretien de ces ouvrages restait à sa charge et que l'on a consacré aussi certaines sommes à l'achat de pièces d'artillerie.

Il semble qu'en 1515 il n'y ait eu à Yverdon qu'une seule serpentine ²⁶ ; aussi achète-t-on un canon de fonte, qui ne devait pas être bien redoutable puisqu'il ne pesait que 50 livres. Il est vrai qu'il ne coûtait qu'une centaine de francs ²⁷. On plaça ces deux pièces sur des affûts de tremble. On avait encore des arquebuses de remparts et l'on fabrique des curettes et des « percets » en fer pour les nettoyer.

Dix années se passèrent, plus paisibles ²⁸ ; les choses se gâtèrent de nouveau, à partir de 1526, quand la conclusion des combourgeoisies entre Berne et Fribourg d'une part, Lausanne et Genève d'autre part, eurent brouillé le duc de Savoie avec ses redoutables voisins les Suisses.

Le 10 février 1526 ²⁹, qui était un samedi, l'émotion fut vive à Yverdon ; on crut la guerre imminente. On envoya à Moudon et à Rue un messenger, portant des lettres adressées aux Conseils de ces villes et demandant des nouvelles. Et, sans attendre davantage ³⁰, on se mit en mesure de résister.

Le jour même, le Conseil ordonna de réparer les murs, les portes et les ponts-levis, de boucher une poterne, d'as-

tiquer l'artillerie, de préparer de la poudre ; les citoyens furent répartis en « dizaines »³¹.

L'expression : tenir sa poudre au sec, n'était pas alors une figure de rhétorique ; elle répondait à une nécessité pratique immédiate. Ce même samedi, le Conseil faisait descendre la poudre du réduit où on la tenait et on commençait à la faire sécher, opération qui fut reprise le lundi 12 et le mercredi 14 ; ce jour-là, on put l'exposer au soleil, qui brillait ; sans cela, on devait l'étendre sur des feuilles de papier, que l'on disposait sur le poêle de la salle du Conseil.

Mais la provision dont on disposait était insuffisante et l'on avait une peur terrible des « Allemands »³². On se mit à fabriquer de la poudre et des balles. De la poudre d'abord. Sous la conduite d'un des chapelains, d. Henri d'Essertines, divers compagnons broyèrent soigneusement le précieux mélange : salpêtre, charbon, soufre, que l'on a séché au four ; on y ajoute $\frac{1}{2}$ livre d'alun, 4 pots et demi de vin de Champvent, 4 pots de vinaigre, 1 pot et demi d'« eau ardente », c'est-à-dire d'eau-de-vie. Pendant plus d'une semaine, plus de quatre hommes furent occupés à ce travail³³.

Avec 18 livres de plomb, on fit des balles ; un forgeron fabriqua, avec du fer, 300 « mouches d'artillerie », d'autres projectiles sans doute. Avec deux aunes de toile, on prépara 24 petits sacs dans lesquels on mit les « pierres d'artillerie », les projectiles destinés aux arquebuses³⁴ ; la poudre fut mise dans des barils³⁵ ; le tout fut placé dans un réduit de l'Hôtel de Ville, où l'on se hâta de percer une fenêtre, afin que l'on y vît clair. On y logea aussi l'artillerie de la ville, c'est-à-dire les arquebuses de remparts pour lesquelles des charpentiers avaient préparé des chevalets et des affûts de chêne, de tremble et de peuplier³⁶. Une fois les

pièces prêtes, on en boucha l'ouverture, afin que la saleté ne pût y pénétrer. Sous la surveillance du syndic et de deux conseillers, qui veillaient à ce que rien ne se perdît, on marqua les « bâtons » — c'est-à-dire les arquebuses — et les sacs, contenant les balles, de contremarques au vermillon, opération bien nécessaire, car les pièces étaient loin d'avoir toutes le même calibre. Syndic et conseillers ne touchèrent pas d'indemnité pour leur travail ³⁷, mais la commune leur paya leur écot, chez l'aubergiste Louis Griveri, qui ne demanda rien, lui non plus, pour la peine qu'il avait prise à ces préparatifs de défense. Ceux-ci n'étaient terminés que le 24 février. Tout était prêt alors, jusqu'aux mèches.

Les bourgeois d'Yverdon n'étaient pas seuls à s'inquiéter ^{37 bis}. Le lundi 12 février, le Conseil avait reçu un messager du baron de la Sarra ; venu à pied jusqu'à Treyco-vagnes, le messager avait dû y emprunter un cheval, tant les eaux étaient hautes ; on lui donna une récompense, on le défraya à l'auberge, puis on le fit raccompagner de peur qu'il ne retrouvât pas son chemin. De leur côté, deux conseillers se rendirent auprès du baron pour conférer avec lui. Les comptes ne nous disent pas ce que contenait la lettre de ce seigneur, ni quel fut l'objet des conversations qu'il eut avec les conseillers d'Yverdon.

Michel Mangerot ³⁸, baron de la Sarra, avait été un protégé des Bernois ; il avait épousé une Diesbach ; toutefois, il s'était attaché à la politique du duc de Savoie ; il avait évolué avec elle ; il avait passé du parti français au parti espagnol ; il s'était détaché de Berne, restée fidèle à l'alliance française, et, dès 1524, il excitait les soupçons de la puissante république ³⁹. Avec les autres seigneurs vaudois, il se préparait à soutenir Charles III dans ses ambitions sur Genève. Il ne pouvait envisager sans inquiétude l'arrivée d'une armée helvétique. Peut-être songeait-il déjà à se jeter

dans Yverdon, comme il le fit dix ans plus tard, pour se défendre dans cette ville, la plus forte du voisinage, qui, de son côté, manquait d'officiers expérimentés.

La ville se hâta de lui prêter 30 livres de plomb pour faire des balles et, quelques jours après, de la poudre ; le 19, le baron vint en personne à Yverdon, pour visiter les fortifications ; il y fut reçu avec beaucoup d'égards ; on lui offrit 6 pots de vin d'honneur et on le régala, lui et sa suite ⁴⁰. Le baron de la Sarra continua à s'intéresser au sort d'Yverdon ; le 9 mars, de Berne où il était allé, pour se disculper peut-être, il faisait passer des nouvelles.

A cette date, le danger paraissait s'éloigner ; on pouvait espérer que le conflit se réglerait par la voie diplomatique. Les gens d'Yverdon passèrent six mois à peu près paisibles ⁴¹.

Mais avec l'arrière-automne, les inquiétudes réapparurent. Le 28 novembre, un de ces élèves de l'école de Moudon que l'on employait volontiers comme messagers, vint apporter au Conseil d'Yverdon une lettre du bailli de Vaud ⁴². Tandis que deux membres du Conseil allaient, dès le lendemain, conférer avec lui à Moudon, on réparait en hâte les ponts-levis du château, de Gleyre et de Cheminet ; on sortait l'artillerie du local où on l'avait déposée au printemps ; on la transportait dans la salle du Conseil, dans l'intention de la placer dans un endroit plus sûr ⁴³. Au retour des députés envoyés à Moudon, le 1^{er} décembre, le secrétaire Henri Auberjonois dressait la liste des hommes d'Yverdon et de son ressort ; le lendemain, le châtelain, N. Louis Léger ^{43 bis}, portait ce rôle au bailli de Vaud, qui désirait savoir combien d'hommes on pourrait lever pour le service du prince. Huit jours après, le syndic, trois conseillers et d. Henri d'Essertines mesuraient des charges pour l'artillerie et quatre bourgeois obstruaient la poterne qui se trouvait derrière la maison de François Pillichodi.

Cette fois encore, le baron de la Sarra était accouru à Yverdon, le 30 novembre déjà. Ce seigneur était à ce moment-là un adversaire déclaré du gouvernement bernois ⁴⁴.

Cette nouvelle affaire était le résultat de la politique hostile du duc contre Genève. En octobre, il avait bloqué la ville et lui avait coupé les vivres. Les Genevois avaient requis l'aide de Fribourg et de Berne, qui menaçaient le duc d'une intervention. Les seigneurs vaudois ⁴⁵ avaient soutenu le duc, leur suzerain ; Lullin lui-même avait pris, le 15 novembre encore, une part active au blocus de Genève ⁴⁶ ; c'est pourquoi il cherchait à savoir sur combien de soldats il pouvait compter dans son gouvernement pour le service de son maître. Yverdon devenait ainsi un des points d'appui de l'agitation brouillonne et dangereuse des gentils-hommes de la Cuiller ⁴⁷.

Mais les efforts de Lullin et de ses amis étaient tardifs et insuffisants ; le duc n'essaya pas de mettre une armée vaudoise sur pied. Cédant à la pression de « Messieurs des deux villes », il renonça, provisoirement, à ses mauvais desseins contre Genève.

Il n'y avait renoncé que provisoirement. Dès 1527, il reprend ses projets et songe à mettre le Pays de Vaud en état de défense. Il confie ce soin à François de St-Saphorin ⁴⁸. Ce seigneur vaudois n'était pas le premier venu. Quand, en cette même année 1527, il hérita de son père sa petite seigneurie au-dessus de Morges, il revenait de l'étranger, où il s'était entraîné au métier des armes ; il avait servi sous les ordres du connétable de Bourbon ⁴⁹, ce qui lui avait valu l'animosité des Bernois ⁵⁰. C'était ce capitaine expérimenté, adversaire de ses propres ennemis, que le duc avait chargé de prélever un giète ⁵¹, c'est-à-dire un impôt, destiné à la fortification d'Yverdon et de Romont et, cela va sans

dire, de veiller à l'emploi judicieux des sommes ainsi obtenues.

François de St-Saphorin prit sa tâche au sérieux ; devenu « capitaine d'Yverdon »⁵², il vient fréquemment dans cette ville au cours des premiers mois de 1528⁵³ ; il y inspecte les travaux de défense et il la munit d'artillerie. Sous sa surveillance, on travailla toute l'année⁵⁴ aux fortifications d'Yverdon, pour lesquelles on dépensa plus de 200 liv.⁵⁵. Il s'agissait essentiellement de renforcer les murailles avec de grosses pierres⁵⁶, du côté des Moulins et de l'Hôpital, soit sur les mêmes points où nous avons déjà vu faire de gros travaux, une douzaine d'années auparavant⁵⁷.

Au printemps, le capitaine de St-Saphorin se rendit à Chambéry avec le conseiller Jean Robin, afin d'y acheter 45 arquebuses et 5 « grosses pièces », dont le duc paya la moitié⁵⁸. On essaya sur place ces dernières, qui ne devaient pas être bien grosses, puisqu'il suffit de 3 ½ livres de poudre et que les boulets pesaient, en tout, 2½ livres. Ces armes — on n'ose pas appeler cela de l'artillerie — furent emballées dans de la paille et de la toile et transportées à dos de mulet⁵⁹ jusque sur les bords du Léman ; de là, par eau, à St-Saphorin s. Morges, où la ville d'Yverdon les fit prendre par un char. A leur arrivée, on les déballa et on les graissa en dedans et en dehors. Avec des perches de tremble et de chêne, on fit les crosses des arquebuses et les « jambes » des autres pièces, sous la surveillance de cet ecclésiastique que nous avons déjà nommé, et de son fils. On fabriqua également un écouvillon⁶⁰. Quelques jours plus tard, on frotta aussi de lard les armes déposées dans la halle⁶¹.

On s'était procuré de la poudre auprès du meunier de Cossonay, qui en fabriquait⁶².

Ces mesures de précaution n'étaient point inutiles, car, en ce printemps de l'année 1528, la guerre menaçait de nou-

veau ; Genève, bloquée et affamée, demandait instamment le secours des villes combourgeoises⁶³. A deux reprises, à partir du 15 avril, le conseiller N. Jean Robin allait à Romont, aux nouvelles, car les « Allemands, disait-on, voulaient traverser le pays pour aller à Genève ». Sur l'ordre du bailli de Vaud, l'huissier d'Yverdon se rendait, le 18, à St-Saphorin, avec une lettre pour le seigneur du lieu, et le même conseiller Jean Robin accompagnait le bailli de Vaud à Berne et à Fribourg, où ils s'efforçaient de ménager un arrangement⁶⁴ ; il se trouvait également le 12 mai à Payerne ; il s'y tenait une « journée » où l'on cherchait en vain à rétablir la paix entre le duc et les Genevois⁶⁵.

La guerre n'éclata pas encore cette fois. Trop occupé par les difficultés que lui causait l'établissement de la Réforme, le gouvernement de Berne n'était pas disposé à une intervention militaire ; il retenait les Fribourgeois, plus belliqueux, et faisait pression sur Genève pour empêcher une prise d'armes. Mais l'inquiétude restait grande ; les comptes d'Yverdon nous signalent qu'au début de juillet, le Conseil faisait prendre à Moudon, auprès du châtelain, des nouvelles des affaires de Genève. Trois jours après, le 5 juillet, ce châtelain, N. Jaques Cerjat, avait, à Yverdon même, une conférence avec François de St-Saphorin et le Conseil de la ville ; on y prit connaissance d'une lettre du bailli et on lui répondit ; il ne pouvait s'agir que de la défense de la ville, où le bailli se trouva en personne, deux mois plus tard, le 17 septembre, avec le même St-Saphorin⁶⁶.

Les bourgeois d'Yverdon étaient pacifiques ; il n'en était pas de même de leur capitaine, ce qui ne doit pas nous étonner. Comme la plupart des seigneurs vaudois, celui-ci faisait partie de cette confrérie de gentilshommes de la Cuiller, qui poursuivaient les Genevois de leur haine et les maltrahent

chaque fois que les occasions se présentaient. Il assistait, le 1^{er} janvier 1529, à cette assemblée de Nyon où les gentils-hommes s'étaient concertés ⁶⁷. Il se rendit de là à Genève, le lendemain matin ; il s'y trouvait encore, quelques heures plus tard, lorsque son ami, François de Pontverre, y fut assassiné et il n'échappa au même sort que grâce à la protection de quelques Eiguenots ⁶⁸.

On sait que l'assassinat du seigneur de Pontverre faillit déchaîner la guerre. L'émotion fut vive dans le Pays de Vaud ⁶⁹. Le compte communal d'Yverdon nous manque, malheureusement. Mais nous savons par d'autres sources que François de St-Saphorin avait mis la ville en état de défense. Au mois de mars, il ne cessait de s'y fortifier ; il s'y était muni d'artillerie, d'armes et de lances ^{69 bis}. Le 25, il y avait fait venir 60 à 70 hommes de la seigneurie de Belmont, qui devaient y tenir garnison ; le lendemain, arrivaient les hommes des Clées. Le 27, François de St-Saphorin passait en revue 500 hommes. Le bailli de Grandson, qui donnait ces renseignements à LL. EE., s'inquiétait de tous ces préparatifs belliqueux et il demandait des instructions ⁷⁰. On peut se demander si le capitaine d'Yverdon avait profité de ce branle-bas militaire pour organiser la milice de la ville, car, pour la première fois, on voit apparaître un banneret, choisi parmi les membres du Conseil ⁷¹.

Quoi qu'il en soit, il n'avait pas réussi à faire partager aux bourgeois d'Yverdon ses sentiments belliqueux. Un officier savoyard, le comte René de Challant, passant à Yverdon dans les derniers jours d'octobre, avait vu « ceux de la ville » venir le trouver pour se plaindre des « grosses charges qu'ils portent à cause du guet qu'ils font » ; ils déclaraient « qu'ils ne pourraient plus le faire » à l'avenir, et cela, bien que, au premier moment, ils eussent promis de « n'y faillir » tant qu'il plairait au duc. Ils réclamaient éga-

lement que l'on appliquât à la défense de la ville une somme d'argent remise au capitaine à cet effet par le prince et que les officiers ducaux prétendaient employer pour la défense du château seulement.

Les réclamations des bourgeois n'étaient pas sans fondement. Le comte de Challant disait, en effet, au duc, dans ce même rapport ^{71 bis} : « La moitié de la ville devers le lac est assez bien en murailles, mais l'autre part est mauvaise muraille, et bien basse, et sans défense hors des murailles pour battre à côté... » Et il estimait à 4000 écus (près de 400,000 fr.) la somme qui eût été nécessaire pour la mettre en état, sans compter les réparations nécessaires au château. « Par quoi vous plaira d'y avoir égard », ajoutait-il. Inutile d'ajouter que Charles III n'était pas en mesure de faire cette dépense.

Les choses en restèrent là. Nous verrons dans un prochain article ce qui s'ensuivit.

Charles GILLIARD.

NOTES

¹ V. van Berchem, *La « ville neuve » d'Yverdon*. Festgabe für Gerold Meyer von Knonau (Zurich, 1913), p. 213 ss. Cet article a complètement renouvelé l'histoire de la fondation d'Yverdon, pour laquelle il ne faut plus recourir aux auteurs plus anciens. En particulier, l'*Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, de Crottet, est pleine d'erreurs. L'article de M. Mottaz, *Note sur la construction du château d'Yverdon*, *Revue hist. vaud.*, t. VIII (1900), p. 359 ss., contient un plan très utile à consulter. Voir encore : *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, t. II, Art. Yverdon, et spécialement p. 836.

² Il ne reste de ces murailles que quelques pans, dans des jardins, au sud-ouest de la ville. La porte qui subsiste encore, englobée dans le bâtiment des Casernes, est l'ancienne porte de Cheminet ; elle donnait accès à la chaussée de Treycovagnes. Sa façade actuelle, sur la Thièle, est certainement postérieure au XVI^{me} siècle. — Vulliemin, *Chroniqueur*, p. 244. Le *Chroniqueur* de Vulliemin est, aujourd'hui encore, le meilleur ouvrage que l'on ait sur la conquête

bernoise ; il a été fait sur les documents bernois originaux ; il les a reproduits exactement en général, tout en les enrobant dans un style romantique un peu désuet.

²bis Porte de Cheminet et porte de Gleyre.

³ Deux soldats zuricois, qui avaient été sollicités de s'enrôler en 1536 dans la garnison d'Yverdon, désignaient celle-ci comme une ville située au milieu d'un marais, « *ein stettli im mos* ». Arch. cant. vaud., B u l, f^o 18-19 ; L. Vulliemin, *Chroniqueur*, p. 238. Vulliemin a ajouté le nom d'Yverdon, qui n'est pas dans le texte original.

⁴ Grenus, *Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud*, p. 101 s. L'acte auquel fait allusion Vulliemin, *Chroniqueur*, p. 244, est antérieur aux guerres de Bourgogne ; il est de 1473 ; Grenus, p. 98 ss.

⁵ L'exemption de la « cense des fours » fut renouvelée pour dix ans en novembre 1515 ; elle est renouvelée pour 6 ans en 1528 ; l'exemption existait encore en 1535. Mais Yverdon paie sa part du subside pour la joyeuse arrivée de la duchesse, en 1522 et 1523. Comptes communaux. Ces comptes forment la source essentielle de ce travail.

⁶ Dans le compte communal de 1514, on lit que le Conseil alloua 12 s. aux deux fourniers de la ville qui se plaignaient d'avoir subi des pertes, l'année précédente, lors du passage des « Allemands ».

⁷ *Eidg. Absch.*, t. III 2, p. 886-7 g (12 juin).

⁸ Tous ces renseignements sont tirés du compte communal de 1515. Un jeudi, très probablement celui de cette même semaine, deux conseillers avaient été envoyés à Moudon, aux nouvelles.

⁹ Le 10 juillet, on offre du vin à un capitaine de Bâle qui vient d'arriver ; mais il paraît être seul. Aucun document ne parle de l'occupation d'Yverdon par un contingent bâlois.

¹⁰ Escroquerie de l'ancien secrétaire ducal Jean Dufour ; Gilliard, *Moudon sous le régime savoyard*, p. 376 s., p. 400.

¹¹ Nous ne connaissons cet acte que par les allusions qu'y fait le compte communal d'Yverdon. Il semble en ressortir que la part d'Yverdon et de la châteltenie aurait été comptée pour 130 feux, à raison de 12 s. (un florin) par feu, à payer six fois de suite.

¹² Le duc se réservait l'impôt des châteltenies de Moudon, Payerne, Surpierre et Cossonay.

¹³ La châteltenie de Ste-Croix payait 19 liv. 3 sous et 6 deniers, pour 40 feux ; celle des Clées, 40 liv. 14 s. 8 d., pour 85 feux. Cela fait environ 9½ s. par feu ; comme l'impôt était de 12 s. par feu, faut-il en conclure que les frais de perception s'élevaient à près de 2½ s. par feu ou faut-il en conclure que ces bourgs réussissaient à payer moins que les villages ? Gilliard, *Moudon*, p. 629 s. Tous ces chiffres, et ceux qui suivent, sont empruntés aux comptes communaux d'Yverdon.

¹⁴ Cette communauté était rattachée à la châteltenie des Clées ; *Dict. hist.*, t. II, p. 143. Elle paie 6 liv. 14 s. 6 d., pour 14 feux.

¹⁵ Rien en 1514 ; 17 liv. 19 s. 6 d. en 1515 ; 24 liv. en 1516. Cette année-là, Romont en touche tout autant. Le nombre des feux n'est pas indiqué.

¹⁶ 44 liv. 14 s. en 1514 et 1515 ; 45 liv. en 1516, soit Cheseaux 2 feux ; Noréaz, un ; Pomy, 14 ; Cuarny, 13 ½ ; Cronay, 2 (en 1514 et 1515), 2 ½ (en 1516) ; Donneloye, 4 ; Mézery, 1 ; Corcelles, 9 ; Chavornay, 28. Le faible chiffre des feux à Donneloye s'explique par le fait que le duc de Savoie ne possédait qu'une petite partie de ce village ; *Dict. hist.*, t. I, p. 627. Il en est de même des autres villages.

¹⁷ Rien en 1514 ; 4 liv. en 1515, dont la provenance n'est pas indiquée ; plus 3 liv. de l'abbé de Montheron et une de l'abbé du Lieu ; 11 liv. en 1516, soit 3 de l'abbé de Montheron, pour 6 feux, et 8 de l'abbé de Bonmont, pour 16 feux. Le subside est compté à raison de 10 s. par feu. L'abbaye de Montheron paie, sans doute, à cause des biens qu'elle avait à Cheseaux et Chevressy ; Reymond, *Montheron*, p. 149 ss. On peut penser que celle de Bonmont figure aussi ici en raison des biens qu'elle possédait dans la châtelainie.

¹⁸ 222 fl. 6 s. en 1514 ; 192 liv. 10 s. en 1515 ; 164 liv. 10 s. en 1516. Ils paient à raison de 10 s. par feu. Nous n'avons pas le détail pour l'année 1514. En 1515 et 1516, le Sr de Vergy paie pour 35 feux à Champvent, pour 23 à Montricher et pour 14 à Bourjod (Fey) ; le Sr de Rochefort pour 35 feux ; celui de Colombier pour 30 ; le Sr d'Orzens pour 8 ; celui de Valangin (René de Challant) pour 7 feux, à Cronay ; N. Jaques de Châtonnaye pour 2 feux ; le Sr de St-Martin-du-Chêne pour 16 ; N. Jaques Ferlin pour 2 ; le Sr du Rosey pour 5. En 1515, on trouve encore : la dame de Vullierens, pour 24 feux ; N. Antoine de Gléresse pour 5 feux à Bavois ; le Sr de Mézery pour 3 feux ; N. Peterman Asperlin pour 8 feux à Bavois ; N. Louis de Chissiez pour un feu à Mex ; les Srs de Sévery pour 3 feux ; le Sr de Cheseaux pour 12 feux à Bavois ; le Sr de Dullit pour un feu ; celui d'Allaman pour 8 ; celui de Prangins pour 9 ; N. Guillaume Mestral de Cottens pour 8 ; N. Jean de Mont d'Aubonne pour 2 ; N. Guillaume de Bionnens pour 3. Il y a des difficultés avec la dame de la Sarra, qui devrait payer pour 69 feux, mais qui prétend ne devoir verser que 30 liv., soit pour 60 feux, en 1515, et 29 liv. 10 s., soit pour 59 feux en 1516 ; avec le Sr de Cheseaux, auquel on réclame 8 liv. pour 16 feux à Lignerolle, mais qui affirme n'avoir que 8 feux dans sa seigneurie et ne paie que 4 liv. En 1515, les sujets de la seigneurie de Belmont versent 12 liv. que le seigneur du lieu paie en 1516. Dans le compte de 1516, nous trouvons en outre N. André de Vufflens pour 9 feux ; N. Pierre de Senarclens pour un ; N. François Mestral de Bière pour 12 ; le Sr de Denens pour 14 ; N. Antoine Mestral de Cottens pour 3 feux ; NN. Louis et Jean Ruffin, seigneurs de Bottens, paient 10 liv., soit pour 5 feux et pour 4 ans. Le Sr de Viry a refusé sa contribution ; on lui saisit son château de Rolle, d'où procès. Remarquons que beaucoup de seigneurs de la Côte ne figurent pas sur ces listes, et que l'on n'y rencontre pas le nom de ceux de la Vallée de la Broye. Les frais de perception du subside des nobles s'élèvent à 13 liv. en 1515, à plus en 1516 ; on a dû,

entre autres, faire accompagner le percepteur par une escorte, à cause des brigands qui infestaient le pays.

¹⁹ *propter caristiam victualium*. C'est une formule fréquente et qu'il ne faut pas prendre au tragique.

²⁰ Il ne semble pas que la ville ait pu recouvrer plus tard les sommes contestées, ou les impôts impayés.

²¹ Du côté des moulins, c'est-à-dire à l'angle S.-O. de la ville.

²² On employa 10,000 tuiles en 1514, 10,000 également en 1515.

²³ Deux, semble-t-il ; l'un est près des moulins ; l'autre est appelé le grand boulevard.

²⁴ Celle-ci vient d'Hauterive, près de Neuchâtel, tandis que la pierre ordinaire vient de Bevaix et Boudry, parfois de Chamblon ; on va chercher la chaux à Baulmes, Vugelles et Bonvillars, les poutres de sapin à Baulmes, à Vuitebœuf ou à Bullet ; les bois de la ville fournissent le chêne.

²⁵ Au-dessus des fenêtres de ce dernier, il y avait des barbacanes suspendues à des crochets de fer. Ce sont des volets destinés à abriter les soldats ; cf. Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge*, t. I, p. 117.

²⁶ A laquelle on met une « boîte », une culasse, sans doute.

²⁷ A 4½ d. la livre, cela fait 18 s. 9 d.

²⁸ Je n'ai trouvé que cette seule notice : à la fin de l'été 1524, on dut garder les vignes « *tempore quo armigeri ibant ad guerram provicie (sic) parte Francorum regi* ». Il s'agit de soldats qui allaient rejoindre en Provence l'armée de Montmorency qui luttait contre le connétable de Bourbon ; Rott, *Hist. de la représentation dipl. de la France auprès des cantons*, t. I, p. 311. Yverdon partagea avec Grandson les 40 s. que cela avait coûté.

²⁹ La combourgeoisie avec Genève avait été votée, le 7 février par le Grand Conseil de Berne ; elle porte la date du 8. Fribourg l'avait déjà acceptée le 25 janvier.

³⁰ Il revint le 14 seulement.

³¹ C'est un mode de répartition par quartiers, où le chiffre 10 ne joue aucun rôle.

³² *Propter metum germanorum*.

³³ D. Henri d'Essertines fut payé pour 8 j. à 3 s. 6 d. par jour ; deux bourgeois travaillèrent pendant 11 j. pour le même prix ; un autre, un manœuvre, y fut employé pendant 8 j., à 3 s. par jour ; 2 autres pendant 2 j., pour ce même prix, pour porter la poudre de l'Halle, où on la fabriquait, à l'Hôtel de Ville.

³⁴ On acheta 24 aunes de ficelle pour les suspendre.

³⁵ Leur nombre n'est pas indiqué ; on achète 24 cercles, ce qui suppose 12, ou plus probablement 6 barils. Ailleurs, il est question d'un baril, auquel on ajoute une clef.

³⁶ 6 chars de bois de chêne, un de tremble et peuplier ; 27 journées de charpentiers (à 3 s. 6 d.), 8 de manœuvres (à 3 s.). Le syndic amena plus tard un chêne pour les chevaux.

³⁷ Un conseiller touche cependant 12 s. pour 4 j. de surveillance.

^{37bis} Les Etats de Vaud s'étaient réunis en hâte à Moudon, le 16 février ; Gilliard, *Moudon*, p. 423 ; puis de nouveau le 11 mars.

³⁸ *M. D. R.*, t. XXVIII, p. 448 ss., 463 ss.

³⁹ *Eidg. Absch.*, t. IV 1 a, p. 450.

⁴⁰ Cela coûta 53 s. 6 d., ce qui représente la dépense d'une quinzaine de personnes.

⁴¹ C'est par crainte de désordres probablement — et non d'une attaque militaire — que le jour des Rameaux (25 mars), celui de la Trinité (27 mai) et celui de l'Assomption (15 août), deux bourgeois montent la garde dans le clocher pendant la grand'messe « *pro videndo circa villam Yverduni ut non intrare (sic) magna congregacionium* ». — Le 4 juin, le bruit courait à Berne que le duc avait mis une garnison à Yverdon ; *Eidg. Absch.*, t. IV 1 a, p. 941, n° 11. On n'en trouve pas trace dans les comptes.

⁴² Aymon de Genève-Lullin qui venait d'entrer en fonctions ; Gilliard, *Moudon*, p. 449 ss. Le compte d'Yverdon orthographie son nom comme suit : « Le Sr de Lulyens », ce qui nous indique la prononciation d'alors ; cf. *M. D. G.*, t. X, p. 56, 67.

⁴³ Que veut-on dire par là ? Avait-on peur d'un coup de main ? Craignait-on l'incendie ou l'humidité ?

^{43bis} Cet Yverdonnois était parent du Franc-Comtois Granvelle, ministre de Charles-Quint, qui, en 1530, le recommandait au duc de Savoie ; *M. D. G.*, t. XV, p. 257.

⁴⁴ Berne le soupçonnait — et à juste titre — de préparer un guet-apens pour se saisir du trésorier général français Morelet, agent de François I^{er} en Suisse. Il avait manqué son coup, il est vrai, mais Berne le croyait en train de machiner d'autres méfaits ; Strickler, *Aktensammlung zur Schweiz. Reformations-Geschichte*, t. I, p. 498, n° 1557 ; p. 501, n° 1560 ; *Registres du Conseil de Genève*, t. X, p. 255, n. 4.

⁴⁵ *Registres du Conseil de Genève*, t. X, p. 229, 235, 239, 252, 257, n. 1, p. 264 ; Strickler, *op. cit.*, p. 480, n° 1477.

⁴⁶ *Registres du Conseil de Genève*, t. X, p. 268-9.

⁴⁷ Le 30 nov., on avait adressé une lettre au Sr de St-Saphorin, qui se trouve en ville, le 12 déc., et dîne avec le Conseil et d'autres seigneurs vaudois, Bernard de Vullierens et le Sr de Montricher, un Vergy. Il est probable qu'il s'agit déjà de ce François de St-Saphorin, dont il sera question plus loin. Ces préparatifs militaires inquiétant les Bernois ; *Eidg. Absch.*, t. IV 1 a, p. 1029, n° 1.

⁴⁸ A une date qu'on ne peut fixer, on le voit venir inspecter les fortifications de Vevey, accompagné du Sr de Mézières ; comptes de la ville de Vevey de la St-Jean 1526 à la St-Jean 1527. Le 26 avril 1527, le Conseil de Genève le faisait surveiller par des espions ;

il avait passé, de bonne heure le matin, se dirigeant sur Lausanne, avec des soldats, disait-on. *Registres du Conseil de Genève*, t. X, p. 338.

⁴⁹ *Dict. hist.*, t. II, p. 621.

⁵⁰ *Eidg. Absch.* IV 1 a, p. 393 c, 449 n.

⁵¹ Les villages payèrent 1 s. par feu. Le nombre des feux est un peu différent de celui de 1516 (voir plus haut n. 16), soit : Cheseaux 3, Noréaz 1, Pomy 18, Cuarny 20, Cronay 3, Donneloye 3, Mézery 1, Corcelles-s.-Chavornay 7, Chavornay 40, Ste-Croix 40, Champvent 25. La somme totale réellement perçue est de 94 liv. 4 s., pour 161 feux, frais de perception déduits. — Yverdon paya pour 255 feux, soit : Clendy 6, rue de la Plaine, côté lac 44, côté vent 42, rue du Lac, côté lac 44, côté vent 39, rue du Milieu, côté bise 22, côté vent 22, rue de la Thièle (auj. rue du Four) 12, rue des Moulins 12, Cheminet et Gleyre 12. Les pauvres étaient dispensés de l'impôt, ou ne payaient qu'une taxe réduite. La somme totale ainsi perçue est de 121 liv. 17 s., soit environ 9 ½ s. par feu. Voir plus haut, n. 13. La ville avait perçu directement les contributions qui provenaient de ces deux sources. Fr. de St-Saphorin lui versa en plusieurs fois 82 liv. 13 s. 9 d., prélevés sur ce qu'il avait perçu lui-même. En tout, Yverdon toucha donc, en 1528, 198 liv. 14 s. 9 d.

⁵² Le 15 avril 1528, le Conseil lui alloue la récolte du pré de ville « *pro suo iucundo aventu* ». Le duc de Savoie lui allouait un traitement de 400 florins l'an (env. 12,000 fr.); *Arch. cant. vaud.*, A g 12.

⁵³ Entre autres, le 26 février 1528, avec le Sr de Pontverre (François de Montchenu); le 19 mars avec le bailli de Vaud et les seigneurs de Vullierens, de Sévery et de Bioley. La ville les entretenait pendant un jour et demi; le compte nous dit, à cette occasion, que le bailli de Vaud tenait « à boire du bon vin ».

⁵⁴ Nous n'avons ni le compte de 1527, ni celui de 1529.

⁵⁵ Exactement 204 liv. 12 s. 1 d., soit un peu plus que les sommes provenant du giète (cf. n. 51).

⁵⁶ On va les chercher dans les villages environnants; on en fait venir par le lac, d'Hauterive (roc), de Cheyres (molasse), de Chavannes près Molondin. L'hiver 1527-28 fut très froid; le port d'Yverdon gela; on fut obligé de décharger les pierres à Clendy. Dans l'arrière-automne encore, des ouvriers creusent dans le sable Derrière-le-Lac pour y dégager de grosses pierres, destinées aux fondations d'un mur et d'une tour que l'on comptait réparer l'année suivante.

⁵⁷ Voir plus haut, n. 21. Il s'agit du boulevard de la porte de Cheminet, puis d'une tour, avec porte, près du pont de l'Hôpital.

⁵⁸ Achetées chez M^{re} Pierre Cebert, elles coûtaient 129 écus à 43 s.; la ville paya 138 liv. 12 s. 6 d., soit la moitié (moins 2 s. s'il n'y a pas d'erreur dans le compte). Fr. de St-Saphorin avait fourni 88 liv. 4 s., prélevées sur le giète; la ville ne déboursa donc qu'une cinquantaine de livres. — Ni ce transport d'armes ni les travaux de défense ne passèrent inaperçus des Fribourgeois; *Eidg. Absch.*, t. IV 1 a, p. 1387, n^o 2.

⁵⁹ On paya aux muletiers 76 s. 9 d.

⁶⁰ La dépense totale, prix des pièces, leur transport, leur montage, avec les frais de voyage, d'auberge et de vins bus, ascende à 173 liv. 16 s. 10 d., dont 88 liv. 4 s. provenaient du giète.

⁶¹ Les dates données par le compte manquent de précision. En août, quand le danger fut passé, on déposa ces armes dans une cave de l'Hôtel de Ville, où des charpentiers avaient aménagé des râteliers. — Remarquons qu'il ne s'agit que d'arquebuses de remparts et de coulevrines fixes ; aucune pièce n'était destinée à être portée sur l'épaule ; aucune n'était montée sur roues.

⁶² On en achète pour 36 s. ; comme elle vaut 6 s. la livre, on voit qu'il n'y en avait eu que 6 liv., mais on remit au meunier une paire de chausses qui valait 68 s., ce qui représentait une douzaine de livres de poudre. Le tout fut remboursé à la ville par Fr. de St-Saphorin qui préleva cette somme sur le giète.

⁶³ *Registres du Conseil de Genève*, t. XI, p. 45 ss.

⁶⁴ 20 et 21 avril 1528 ; *Eidg. Absch.*, IV 1 a, p. 1305, nos 4 et 6.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 1321 s., 1325 s., *Registres du Conseil de Genève*, t. XI, p. 65, n. 1.

⁶⁶ Le Conseil d'Yverdon reçoit encore, le 5 octobre, une lettre du bailli « *pro facto patrie* ».

⁶⁷ *Registres du Conseil de Genève*, t. XI, p. 176, n. 1, p. 586.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 595 ss.

⁶⁹ Gilliard, *Moudon*, p. 424.

^{69bis} C'est probablement aux préparatifs de ce moment que se rapportent deux notices qui figurent au compte de 1530 : un versement de 15 liv., fait par Fr. de St-Saphorin, au nom du duc, pour faire un moulin ; il s'agit d'un moulin sis en ville, à l'abri de l'attaque des ennemis, peut-être d'un moulin à bras. L'autre parle de fragments de métal, trouvés sur le mur de ville, et qui provenaient d'une pièce, amenée de Surpierre, qui avait éclaté.

⁷⁰ Strickler, *Aktensammlung zur Schweiz. Reformationsgeschichte*, t. II, p. 98, 99 et 100. Le bailli de Grandson massacre le nom du capitaine d'Yverdon qu'il appelle le *Sr de St-Ephorin*. Pierrefleur (Ed. Junod), p. 113, le faisait aussi. Voir encore sur ces incidents : *Eidg. Absch.*, IV 1 b, p. 98, n° 1.

⁷¹ C'était ce N. Jean Robin, dont nous avons cité le nom plus haut. Il l'est encore en 1535.

^{71bis} René de Challant au duc, Chambéry, 30 oct. [1529] ; Turin, Arch. de Cour, *Lettere partic.*, C. 62.